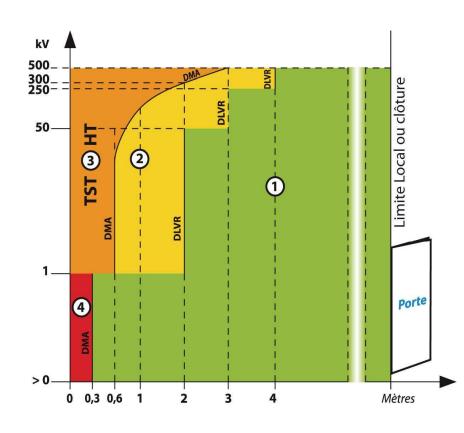
7.1 Travaux d'ordres non électriques

Travaux d'ordre non électrique : Habilitation B0 - H0 ou H0V

Confiés à des personnes habilitées connaissant les risques électriques Ils peuvent être exécutants ou chargés de chantier

		Ouvrage ou installation consigné BT et HT		Voisinage simple BT et HT (zone1)		Voisinage renforcé BT (zone 4) et HT (zone 2)	
		Exécutant	Chargé de chantier	Exécutant	Chargé de chantier	Exécutant	Chargé de chantier
Opération d'ordre non électrique concourant à l'exploitation et la maintenance de l'ouvrage ou de l'installation	ВТ	pas d'habilitation requise	B0	В0	В0	Cas interdit	
	нт	pas d'habilitation requise	H0	НО	НО	H0V	H0V
Autre opération d'ordre non électrique	вт	pas d'habilitation requise	pas d'habilitation requise				
	нт	pas d'habilitation requise	pas d'habilitation requise	Cas interdits			



Travaux d'ordre non électrique : Habilitation B0 - H0 ou H0V

Une personne habilitée B0, H0, H0V peut accéder (en étant désignée et non de sa propre initiative), sans surveillance, aux locaux d'accès réservés aux électriciens et effectuer et diriger des travaux d'ordre non électrique :

- travaux de peinture
- travaux de nettoyage de locaux électriques
- travaux à proximité d'une ligne électrique aérienne (peinture de façade, BTP,...)
- travaux techniques divers dans un environnement à risque électrique (armoires électriques,...)

Personnel non électricien chargé de nettoyage BN / HN

Cette personne exécute ou dirige des travaux de nettoyage sur des ouvrages maintenus sous tension.